

DECISION N°2024-028
portant délégation de signature de Madame Marie BERGSTRÖM et Monsieur Mathieu TRACHMAN en qualité de co-responsables de l'unité de recherche 4

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n°86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la décision n°2020-175 du 21 juillet 2020 portant nomination et délégation de signature des co-responsables de l'UR 4 ;

DECIDE

Article 1er : Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à Madame Marie BERGSTRÖM et Monsieur Mathieu TRACHMAN, chargé.e.s de recherche, co-responsables de l'unité de recherche 4, à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined, tous actes ou documents nécessaires au fonctionnement de l'unité de recherche 4, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

Article 2 : La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée aux intéressé.e.s et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.